

Soutien Carburant Pro

GOVERNEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Présentation du dispositif

Face à la hausse des prix des carburants, un dispositif exceptionnel de soutien est mis en place, destiné aux secteurs professionnels les plus exposés à cette augmentation.

Le dispositif est mis en œuvre à compter du 3 juin 2026 pour une durée estimée à 3 mois. Il prendra fin automatiquement :

- lorsque l'enveloppe budgétaire prévue sera entièrement consommée,
- ou lorsque les prix des carburants fixés par le gouvernement repasseront sous le seuil de 185 F CFP par litre.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif est destiné aux professionnels et entreprises relevant des secteurs suivants :

- Agriculteurs professionnels
- Pêcheurs professionnels
- Aquaculteurs
- Entreprises de transport scolaire
- Entreprises de transport touristique
- Ambulanciers
- Infirmiers libéraux
- Certaines professions du secteur du BTP relevant des divisions 41, 42 et 43 de la NAF et selon les critères définis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).

— Critères d'éligibilité

L'éligibilité est vérifiée à partir du numéro RIDET de l'entreprise ou du professionnel.

Les modalités d'approvisionnement]

Les entreprises de transport scolaire, les ambulanciers, les pêcheurs professionnels, les infirmiers libéraux et les entreprises de transport touristique peuvent bénéficier de l'aide sur leurs consommations d'essence et de gazole, quel que soit leur mode d'approvisionnement.

Les agriculteurs professionnels et certaines entreprises du secteur du BTP sont éligibles à l'aide uniquement pour leurs consommations de gazole, sans restriction particulière concernant leur mode d'approvisionnement.

Les aquaculteurs peuvent bénéficier du dispositif pour leurs consommations de gazole exclusivement dans le cadre d'un approvisionnement par livraison en cuve.

Les stations-service du territoire permettront aux professionnels éligibles de bénéficier du dispositif via un système de carte carburant professionnelle.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Selon les secteurs d'activité, l'aide peut s'appliquer à l'un ou aux 2 types de carburants suivants :

- Gazole,
- Essence.

L'aide prend la forme d'un abattement appliqué directement sur les consommations de carburant des bénéficiaires :

- 25 F CFP par litre de gazole,
- 15 F CFP par litre d'essence.

La réduction est appliquée automatiquement par les opérateurs pétroliers partenaires lors de l'émission des factures.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

[Vérifier son éligibilité en ligne](#) en renseignant son numéro RIDET.

Si l'entreprise est éligible :

- si ce n'est pas déjà le cas, l'entreprise devra créer un compte professionnel auprès de l'opérateur pétrolier de son choix afin d'obtenir une carte carburant professionnelle,
- les achats réalisés avec cette carte permettront l'application automatique de la réduction.

Organisme

GOUVERNEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**
Immeuble le Lys Rouge, angle des rues Galliéni et Anatole France
BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX
Web : gouv.nc

Déposer son dossier

- <https://aide-carburant.gouv.nc/>